Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210204-D16-21-DE
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 16.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

Membres du Conseil Communautaire :
- **En exercice :** 89
- **Présents ou représentés :** 79
- **Votants :** 79
- **Suffrages exprimés :** 79 (79 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le quatre février deux mille vingt et un, à seize heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN représentée par M. Michel JOANNET à qui elle a donné procuration
  - M. Robert GARCIN
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Anne TRUPHEME à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210204-D16-21-DE
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Lionel TARDY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
  - M. Fabrice FROMENT
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Franck PERARD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - Mme Stéphanie SEBANI
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
  - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX représentée par Mme Renée MAOUI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude GERMAIN

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210204-D16-21-DE
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Acquisition d'un camion grue-ampliroll via l'UGAP pour la collecte des déchets ménagers

Comme préconisé dans l'audit réalisé en 2019 afin d'optimiser de fonctionnement du service de gestion des déchets, il convient de poursuivre le renouvellement de la flotte de véhicules de collecte.

Pour répondre aux besoins, il est nécessaire que la CCSB fasse l'acquisition d'un véhicule polyvalent, comprenant un châssis de 26 tonnes, une grue auxiliaire et un bras ampliroll. Cet équipement, permettra aussi bien de venir suppléer les enlèvements de bennes en déchetteries, que d'assurer le remplacement ou le renfort de la collecte estivale.

Compte tenu de la définition du besoin et de l'expérience de la CCSB en matière d'acquisition de véhicules de collecte, il est proposé de faire appel aux services de l'UGAP pour cette acquisition.
En effet, la quantité commandée (un exemplaire unique) et la simplicité technique de cet équipement, ne permettraient pas d'obtenir un gain économique substantiel en passant par la voie d'un marché public. De plus, le délai de fourniture (autour de 12 mois) nécessite d'anticiper au mieux l'acquisition.

L'UGAP a établi un devis pour ce camion d'un montant total de 209 061,01 € HT, soit 250 666,40 € TTC. Cette opération bénéficie d'un financement de l'Etat (DETR 2020) pour un montant de 70 000 €.

Le Bureau communautaire réuni le 12 janvier 2021 a donné un avis favorable à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :
- approuve l'acquisition d'un camion grue-ampliroll pour la collecte des déchets ménagers ;
- autorise le président à engager la commande auprès de l'UGAP dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch